



rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le mardi 23 novembre 2021 à 18 h 45, dûment convoquée et tenue selon la loi. Exceptionnellement sans la présence du public, suite aux directives de la Santé publique et du CISSSAT (pas de rassemblement au Témiscamingue) et en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, seance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 26 novembre 2021, par l'arrêté ministériel 2021-081.

Sont présents (par Zoom) :

Mme Aline Beauregard, conseillère nº 1

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2

M^{me} Virginie Plumier, conseillère nº 3

M. Simon Mayer, conseiller no 4

M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5

Est absent :

M. Francis Brouillette conseiller nº 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également (par Zoom) de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière (observatrice) et de M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe

8416-11-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour (le point 6.11 est annulé et le point 6.24 est reporté à la séance de décembre)

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8417-11-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2021 a été remis électroniquement le 18 novembre 2021 à tous les élus/élues;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-3





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »

8418-11-21

Adoption des comptes et salaires du mois d'octobre 2021, qui seront vérifiés par M^{me} Aline Beauregard, conseillère nº 1 et M^{me} Nathalie Goulet, conseillère nº 2, exceptionnellement au mois de décembre 2021

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

Les comptes et les salaires nets d'octobre 2021 seront vérifiés par M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1 et M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2, exceptionnellement au mois de décembre 2021.

« Adopté »

Pas de période de questions suite aux directives de la Santé publique et du CISSSAT (pas de rassemblement au Témiscamingue)

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports de sept employés ou départements pour le mois d'octobre 2021;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois d'octobre 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Rapport des carrières et sablières avec Béarn.

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Nomination du maire suppléant;
- 6.2 Autorisation de signatures bancaires;
- 6.3 Prendre acte du rapport de la présidente d'élection;
- 6.4 Prendre acte de la réception des déclarations des intérêts pécuniaires;
- 6.5 Remise d'une tablette électronique (Ipad) aux nouveaux élus/élues;
- 6.6 Indexation de la rémunération des élus/élues pour l'année 2022:
- 6.7 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022;
- 6.8 Nomination des élus/élues pour les différents comités;
- 6.9 Nomination d'un délégué/déléguée substitut pour le conseil d'administration de la RISIT;





ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

- 6.10 Nomination d'un élu/élue pour l'Office municipal d'habitation
- 6.11 Nomination d'un élu/élue sur le comité des Fermes Boréales (ANNULÉ);
- 6.12 Nomination d'un élu/élue responsable de la bibliothèque;
- 6.13 Adoption du règlement nº 179-08-2021 relatif à la prévention incendie;
- 6.14 Acceptation des dépenses pour l'aide au réseau routier 2021;
- 6.15 Diffusion des vœux de Noël de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2021;
- 6.16 Liste des personnes endettées auprès de la municipalité;
- 6.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 180-11-2021 relatif aux permis et certificats;
- 6.18 Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires entre la municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues;
- 6.19 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats;
- 6.20 Adoption de la 4e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;
- Renouvellement du contrat de location pour la timbreuse 2021-2026;
- 6.22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 181-11-2021 relatif aux piscines;
- 6.23 Demande d'accréditation pour les locations de salles;
- 6.24 Demande d'admission comme membre de la Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue (REPORTE);
- 6.25 Acceptation du budget 2022 de la RISIT;
- 6.26 Adoption de la 5e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;
- 6.27 Adoption de la 6e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;
- 6.28 Demande de l'école Marcel-Raymond (EMR) pour l'acquisition d'une table de tir au poignet;
- 6.29 Liste des donateurs et rapports des dépenses (formulaire DGE-1038) des candidats aux élections du 7 novembre 2021.

8419-11-21

Nomination de la mairesse/maire suppléant

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE M^{me} Aline Beauregard soit nommée mairesse suppléante pour la période de novembre 2021 à novembre 2025;

QUE M^{me} Aline Beauregard soit autorisée à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité de Lorrainville en l'absence du maire.

« Adopté »





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

8420-11-21 <u>Autorisation de signatures bancaires</u>

ATTENDU QUE cette résolution est faite suite aux élections générales du 7 novembre 2021;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires soient au nombre de deux, le maire, M. Simon Gélinas et la directrice générale/secrétaire-trésorière, M^{me} Lynda Gauvin;

QU'en cas d'absence prolongée du maire, la mairesse suppléante, M^{me} Aline Beauregard, soit autorisée à signer les effets bancaires;

QU'en cas d'absence prolongée de la directrice générale/ secrétaire-trésorière, M^{me} Francine Aubut soit autorisée à signer les effets bancaires;

QUE la résolution signée par la directrice générale/secrétairetrésorière qui identifie les personnes autorisées à signer, jusqu'à la fin du présent terme se terminant en novembre 2025, soit transmise à la Caisse Desjardins, le cas échéant.

« Adopté »

8421-11-21 Prendre acte du rapport de la présidente d'élection

ATTENDU QU'il y a eu des élections générales le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE les six postes de conseillères/conseillers ont été élus sans opposition;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et référendums* (LER), article 578, demande à la présidente d'élection de faire un rapport des élections au conseil municipal :

- Le vote par anticipation a eu une participation de 0,98 % d'électeurs;
- La municipalité de Lorrainville a 1 003 électeurs inscrits et il y a eu 475 électeurs qui ont voté, soit 47,36 %;
- Il y avait deux candidats au poste de maire soit: M. Simon Gélinas (358 votes) et M. Gilles Lepage (115 votes). Il y a eu deux bulletins rejetés;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte du rapport sur les élections générales du 7 novembre 2021 présenté par la présidente d'élection, M^{me} Francyne Bleau.

« Adopté »





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

8422-11-21

Prendre acte de la réception des déclarations des intérêts pécuniaires

ATTENDU QUE l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* demande aux élus de produire annuellement la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

ATTENDU QUE l'assermentation de cinq conseillères/conseillers a eu lieu le 13 octobre 2021, une conseillère le 25 octobre 2021 et l'assermentation du maire le 15 novembre 2021;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière prenne acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

- M. Simon Gélinas, maire;
- M^{me} Aline Beauregard, conseillère nº 1;
- M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2;
- M^{me} Virginie Plumier, conseillère nº 3;
- M. Simon Mayer, conseiller nº 4;
- M^{me} Cindy Paquin, conseillère nº 5;

QUE la responsabilité des élues/élus est de remplir la déclaration des intérêts pécuniaires avec honnêteté et que ça ne fait pas partie des tâches de la directrice générale/secrétaire-trésorière de vérifier ces informations.

« Adopté »

8423-11-21

Remise d'une tablette électronique (Ipad) aux nouveaux élus/élues

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a un conseil sans papier depuis novembre 2010;

ATTENDU QUE suite à l'élection du 7 novembre 2021, nous avons un nouveau conseil;

ATTENDU QUE les élus/élues qui finiront leur mandat au 31 octobre 2025 pourront conserver leur tablette (Ipad);

ATTENDU QU'un élu/élue qui ne finit pas son mandat devra rapporter l'équipement fourni par la municipalité qui le remettra au nouvel élu/élue qui complètera le mandat;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remet à chacun des sept élus/élues une tablette (Ipad) qui leur appartiendra en date d'aujourd'hui. L'élu/élue sera responsable des frais d'entretien de sa tablette et s'engage à prendre la responsabilité d'effacer les données confidentielles conformément au code d'éthique et de déontologie;





rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remet une tablette (Ipad) à chacun des nouveaux élus/élues avant la séance du conseil du mois de novembre 2021 aux conditions ci-haut mentionnées.

« Adopté »

8424-11-21

<u>Indexation de la rémunération des élus/élues pour l'année 2022</u>

ATTENDU QUE le règlement n° 158-11-2018 à l'article 7 se lit comme suit :

« Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du le janvier.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux moyen de l'année, calculé à partir du mois d'octobre à septembre de la même année et qui correspond à l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de 60 jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections. »

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'indexation de la rémunération des élus/élues soit de 4,4 % à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

« Adopté »

8425-11-21

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;





rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE les séances ordinaires se tiennent habituellement le deuxième mardi de chaque mois et débutent à 20 h;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2022 :

- 18 janvier 2022
- 8 février 2022
- 8 mars 2022
- 12 avril 2022
- 10 mai 2022
- 7 juin 2022
- 16 août 2022
- 13 septembre 2022
- 11 octobre 2022
- 8 novembre 2022
- 13 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

« Adopté »

8426-11-21

Nomination des élus/élues pour les différents comités

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme les élus/élues sur les comités suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et Comité Patrimoine et Culture
 - M^{me} Aline Beauregard
 - M. Simon Mayer
 - M^{me} Cindy Paquin
 - M^{me} Chantale Barrette
 - M. Jacques Bourgeois
 - M. Martial Gagnon
 - M^{me} Pascale Lefloic
 - M^{me} Josée Beauregard, inspectrice municipale (employée municipale)
 - M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière (employée municipale)

• Comité Famille

 M^{me} Virginie Plumier (Responsable des questions Famille)





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Vérification des comptes
(Trois équipes qui alternent aux quatre mois)

- Conseillers/conseillères nº 1 et nº 2
- Conseillers/conseillères n° 3 et n° 4
- Conseillers/conseillères nº 5 et nº 6

· Carrière et sablière

- M. Simon Mayer
- Mme Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

Comité de l'entente intermunicipale pour l'eau

- M^{me} Lise Wambacq
- M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

Comité de l'école Marcel-Raymond (EMR)

- Mme Nathalie Goulet

• Comité des ressources humaines (RH)

- M. Simon Gélinas
- M^{me} Aline Beauregard
- M^{me} Nathalie Goulet
- M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

- Plus certains employés au besoin

« Adopté »

8427-11-21

Nomination d'un délégué/déléguée substitut pour le conseil d'administration de la RISIT

ATTENDU QUE les élections municipales ont eu lieu le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE l'article 7, de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie, stipule que le conseil d'administration de la RISIT est formé d'un délégué/déléguée de chacun des conseils des municipalités participantes;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent nommer un membre du conseil qui agit comme délégué/déléguée substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne peut participer à une séance du conseil d'administration de la RISIT;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M. Simon Mayer, délégué, représentant la municipalité de Lorrainville pour le conseil d'administration de la RISIT;





rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nommera à une prochaine séance un délégué/déléguée substitut;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville fasse parvenir une copie de cette résolution à la secrétaire-trésorière de la Régie.

« Adopté »

8428-11-21

Nomination d'un élu/élue pour l'Office municipal d'habitation (OMH)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a tenu des élections le 7 novembre 2021 et doit renommer des élus/élues sur les comités;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Nathalie Goulet sur le comité de l'Office municipal d'habitation (OMH).

« Adopté »

Annulé

Nomination d'un élu/élue sur le comité des Fermes Boréales

8429-11-21

Nomination d'un élu/élue responsable de la bibliothèque

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a tenu des élections le 7 novembre 2021 et doit renommer des élus/élues sur les comités;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Cindy Paquin sur le comité de la bibliothèque.

« Adopté »

8430-11-21

Adoption du règlement n° 179-08-2021 relatif à la prévention incendie

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté le 10 août 2021;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement comporte quelques changements qui ont été lus en séance du conseil;

ED. Les Éditions, luridiques ED. Farnham (Ouéhec) Tél: 1-800-363-9251 No. E030





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement nº 179-08-2021 relatif à la prévention incendie.

« Adopté »

8431-11-21

Acceptation des dépenses pour l'aide au réseau routier 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a fait une demande à la députée Émilise Lessard-Therrien pour l'amélioration du réseau routier, dans le cadre du programme PAARRM, pour le chemin des Quinze;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le chemin des Quinze (remplacement de trois ponceaux ainsi que l'enrochement) pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses pour le chemin des Quinze (remplacement de trois ponceaux ainsi que l'enrochement) pour un montant subventionné dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué pour des travaux totaux de 14 371,87 \$ incluant les taxes.

« Adopté »

Note 1: M. Simon Mayer, conseiller nº 4, s'est retiré du caucus pour les discussions. Il s'est également retiré de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts parce qu'il est à l'emploi de CKVM.

8432-11-21

<u>Diffusion des vœux de Noël de la municipalité de Lorrainville</u> pour l'année 2021

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville annonce ses vœux de Noël 2021 par l'entremise de CKVM, de la télévision communautaire, du journal local « Le Lien », site Web et Facebook, pour un total d'environ 700 \$ tel que budgété.

« Adopté »

Note 2 : M. Simon Mayer, conseiller nº 4, revient dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.





rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

8433-11-21

Liste des personnes endettées auprès de la municipalité

ATTENDU QUE l'article 1022 du Code municipal du Québec demande au secrétaire-trésorier de la municipalité de préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant toutes personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville et approuvé par lui;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'état soit approuvé tel que présenté et que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse part au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville si la situation change;

QUE la propriété suivante soit mise en vente pour taxes :

 Matricule nº 1545-6896-17 au montant de 381,38 \$ pour l'année 2020.

« Adopté »

8434-11-21

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 180-11-2021 relatif aux permis et certificats

Avis de motion est donné par M^{me} Virginie Plumier pour qu'à une séance ultérieure soit adopté, avec dispense de lecture, le projet de règlement n° 180-11-2021 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté le 23 novembre 2021.

« Adopté »

8435-11-21

Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires entre la municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Edouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues

ATTENDU QUE la municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la conclusion d'une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires avec la municipalité de Béarn, tel que soumis par la direction;



ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www lorrainville ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/secrétaire-trésorière et M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, représentants de la municipalité au Comité intermunicipal gestion des eaux;

OUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

« Adopté »

8436-11-21

Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau **Avocats**

ATTENDU QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats -Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU QUE l'offre de services du 13 octobre 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats - Outaouais;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats - Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, la directrice générale/secrétaire-trésorière, l'inspectrice municipale en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, à compter du 12 février 2022 jusqu'au 11 février 2023;
- Coût forfaitaire: 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés: Taux horaire de 210 \$ de l'heure.

« Adopté »

8437-11-21

Adoption de la 4^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé une révision de son budget 2021;

ATTENDU QUE le budget initial de l'OMH a été adopté par résolution nº 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8305-04-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$ le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le deuxième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8388-09-2021 au montant de contribution de la municipalité de 4 044 \$ le 14 septembre 2021;





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le troisième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8389-09-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 210 \$ le 14 septembre 2021.

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le quatrième budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 4 317 \$.

« Adopté »

8438-11-21

Renouvellement du contrat de location pour la timbreuse 2021-2026

ATTENDU QUE le contrat de location de la timbreuse est terminé et que la compagnie nous offre une nouvelle timbreuse au coût de 56,95 \$ par mois;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le nouveau contrat de location de 60 mois.

« Adopté »

8439-11-21

<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 181-11-2021</u> relatif aux piscines

Avis de motion est donné par M^{me} Virginie Plumier pour qu'à une séance ultérieure soit adopté, avec dispense de lecture, le projet de règlement n° 181-11-2021 relatif aux piscines;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté le 23 novembre 2021.

« Adopté »

8440-11-21

Demande d'accréditation pour les locations de salles

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Complexe des Eaux profondes, organisme qui s'occupe du dossier piscine, pour devenir un organisme local accrédité par la municipalité de Lorrainville;

ATTENDU QUE les organismes locaux accrédités par la municipalité de Lorrainville sont des organismes à but non lucratif (OBNL) et ont des prix avantageux et non gratuits pour la location de salles au Centre Richelieu;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la demande d'accréditation du Complexe des Eaux profondes;

QUE le règlement sera modifié prochainement selon la procédure légale pour tenir compte de cet ajout.

« Adopté »



ou annotation

Reporté



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Demande d'admission comme membre de la Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue

8441-11-21 Acceptation du budget 2022 de la RISIT

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a conclu avec cinq municipalités une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et ville, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution et par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte le budget de l'année 2022 de la RISIT au montant de 79 275 \$ (augmentation de 25 %).

« Adopté »

8442-11-21 Adoption de la 5^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé une révision de son budget 2021;

ATTENDU QUE le budget initial de l'OMH a été adopté par résolution nº 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8305-04-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$ le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le deuxième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8388-09-2021 au montant de contribution de la municipalité de 4 044 \$ le 14 septembre 2021;

ATTENDU QUE le troisième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8389-09-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 210 \$ le 14 septembre 2021;

ATTENDU QUE le quatrième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8437-11-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 317 \$ le 23 novembre 2021;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le cinquième budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 4 332 \$.

« Adopté »



rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

8443-11-21

Adoption de la 6° révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé une révision de son budget 2021;

ATTENDU QUE le budget initial de l'OMH a été adopté par résolution nº 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution nº 8305-04-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$ le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le deuxième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8388-09-2021 au montant de contribution de la municipalité de 4 044 \$ le 14 septembre 2021;

ATTENDU QUE le troisième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8389-09-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 210 \$ le 14 septembre 2021;

ATTENDU QUE le quatrième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8437-11-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 317 \$ le 23 novembre 2021;

ATTENDU QUE le cinquième budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8442-11-21 au montant de contribution de la municipalité de 4 332 \$ le 23 novembre 2021.

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le sixième budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 4 542 \$.

« Adopté »

8444-11-21

Demande de l'école Marcel-Raymond (EMR) pour l'acquisition d'une table de tir au poignet

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de l'école Marcel-Raymond pour utiliser la table de tir au poignet;

ATTENDU QUE cette table a été faite par un citoyen en 1970, donc aucun coût d'achat pour la municipalité;

ATTENDU QUE si un comité municipal aurait besoin de l'utiliser, l'école Marcel-Raymond s'engage à lui prêter;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire donner la table de tir au poignet à l'école Marcel-Raymond aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande à l'école Marcel-Raymond de la remettre à la municipalité si jamais elle veut s'en départir.

« Adopté »





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

8445-11-21

<u>Liste des donateurs et rapports des dépenses (formulaire DGE-1038) des candidats aux élections du 7 novembre 2021</u>

ATTENDU QUE le directeur général des élections du Québec demande à la présidente d'élection, M^{me} Francyne Bleau, d'acheminer les originaux des rapports DGE-1038 dans les 90 jours des élections et les déposer au conseil (article 513.2 de la LERM);

ATTENDU QUE les rapports ont été envoyés par courrier au DGE le 24 novembre 2021;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE la municipalité de Lorrainville prenne acte du dépôt des rapports des candidats suivants :

- Au poste 1 : M^{me} Aline Beauregard;
- Au poste 2: M^{me} Nathalie Goulet;
- Au poste 3 : M^{me} Virginie Plumier;
- Au poste 4: M. Simon Mayer;
- Au poste 5 : M^{me} Cindy Paquin;
- Au poste 6 : M. Francis Brouillette;
- Au poste de maire : Simon Gélinas;
- Au poste de maire : Réjean Paquin;
- Au poste de maire : Gilles Lepage.

« Adopté »

Pas de période de questions suite aux directives de la Santé publique et du CISSSAT (pas de rassemblement au Témiscamingue)

8446-11-21

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 28.

« Adopté »

Simon Gélinas

Maire

Lynda Gauvin

Secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »